

Le 10 novembre, à plusieurs reprises entre 11 et 15 heures, heure locale, les forces syriennes ont ouvert un tir d'artillerie et d'armes individuelles contre les forces israéliennes dans le secteur de Mazra'at Beit Jan.

Le 11 novembre, à 9 h 50 et à 11 heures, heure locale, les forces syriennes ont ouvert un tir d'artillerie contre les forces israéliennes dans le secteur de Mazra'at Beit Jan.

Le 11 novembre, à 12 et 14 heures, heure locale, les forces syriennes ont ouvert un tir d'armes individuelles contre les forces israéliennes dans le même secteur.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Yosef TEKOAH

DOCUMENT S/11101*, **

**Lettre, en date du 11 novembre 1973, adressée au Secrétaire général
par le représentant d'Israël**

*[Original : anglais]
[11 novembre 1973]*

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre du 10 novembre 1973 [S/11098] concernant les violations du cessez-le-feu par l'Égypte le 9 novembre, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de nouvelles violations par l'Égypte qui ont eu lieu les 9, 10 et 11 novembre respectivement.

Le 9 novembre, à 16 h 30, heure locale, les forces égyptiennes ont ouvert le feu sur les forces israéliennes au sud-ouest d'Abu Suweir.

Le 10 novembre, entre 0 h 30 et 2 h 30, heure locale, les forces égyptiennes ont essayé de franchir la ligne du cessez-le-feu dans le secteur de l'ancien PO Orange sur la rive orientale du canal de Suez. Cette attaque a été repoussée par les forces israéliennes.

Le 10 novembre, à 10 h 35 et à 12 h 35, heure locale, les forces égyptiennes ont ouvert un tir d'armes individuelles contre les forces israéliennes au sud-est

de al-Balah, dans un secteur situé à 8 kilomètres à l'est du canal de Suez.

Le 10 novembre, à 11 h 30, heure locale, le pétrolier *Cyrinia* a touché une mine marine posée par les Égyptiens dans les eaux contrôlées par Israël à 2 kilomètres environ au large de la côte, à at-Tur dans le golfe de Suez.

Le 11 novembre, à 8 heures, heure locale, les forces égyptiennes ont ouvert le feu dans le secteur sud de la II^e armée, sur la rive orientale du canal de Suez, et ont cherché à avancer. A 13 heures, heure locale, les forces égyptiennes ont de nouveau ouvert le feu dans le même secteur.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Yosef TEKOAH*

* Incorporant le document S/11101/Corr.1.

** Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9305.

DOCUMENT S/11102*

**Lettre, en date du 11 novembre 1973, adressée au Secrétaire général
par le représentant de l'Égypte**

*[Original : anglais]
[12 novembre 1973]*

Suite aux lettres que je vous ai adressées au sujet des violations par Israël des résolutions 338 (1973) et 339 (1973) sur le cessez-le-feu, adoptées par le Conseil

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9306.

de sécurité les 22 et 23 octobre 1973, et sur ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les violations suivantes du cessez-le-feu commises par les forces armées israéliennes les 8, 9, 10 et 11 novembre 1973 :